

Patrimoine. La presqu'île candidate au label Unesco

Publié le 27 novembre 2017

VOIR LES COMMENTAIRES



La presqu'île pourrait devenir le sixième Unesco géoparc français et le premier de la façade Atlantique.

Décrocher le label Unesco Géoparc, telle est l'ambition du Parc naturel régional d'Armorique. Le dossier de candidature devrait être déposé d'ici l'été 2019, après une vaste consultation auprès de nombreux partenaires en Europe.

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) élabore actuellement une candidature afin d'obtenir le prestigieux label Unesco Géoparc pour le territoire de la communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime. Son directeur, Jean-Jacques Barreau, explique cette démarche : « L'idée est partie d'un appel à projet Européen "Interreg Atlantic", qui réunit des partenaires européens. Un géoparc est un concept international qui réunit sous le label Unesco un certain nombre de partenaires autour d'un patrimoine géologique, avec des questionnements sur la géologie, l'environnement, l'évolution de la planète. L'objectif est d'en faire un outil de connaissance et à caractère pédagogique et touristique ».

400 km² obligatoires pour un géoparc

Le géoparc de la presqu'île représente en terme de superficie toutes les communes de la Communauté de communes, ainsi que Trégarvan et Rosnoën, afin de respecter la surface minimale d'un géoparc, soit 400 km², même si la géométrie reste à définir. Ce projet, qui durera trois ans,

sera réalisé en partenariat avec la Maison des Minéraux, la Comcom, la région Bretagne et le département du Finistère.

Juin 2019

Afin d'élaborer le dossier de candidature à la labellisation Unesco, le PNRA a recruté Noémie Courant, titulaire d'un Master en développement durable du tourisme et des loisirs à l'université d'Angers. « Nous allons travailler avec une dizaine de partenaires européens afin de s'inspirer de leurs pratiques, réalisations et actions pour en tirer bénéfice dans l'élaboration de la candidature. Le dépôt de ce dossier est prévu en juin 2019 ».